



## Émoluments perçus par les organisateurs: thématiques spécialisées

Les émoluments ci-après ont été définis par les sections spécialisées correspondantes:

Contact avec les sections spécialisées: [www.gstsvs.ch/sections](http://www.gstsvs.ch/sections)

Accréditation via: [formulaire.gstsvs.ch](http://formulaire.gstsvs.ch)

Section	Émolument
SVS, santé des ruminants, médecine équine, médecine de volaille, médecine alternative et complémentaire, médecine comportementale, histoire de la médecine vétérinaire, Protection des animaux	
Manifestation unique	CHF 100.00
Plusieurs manifestations identiques à différentes dates / différents lieux	CHF 120.00
Manifestations sur plusieurs jours	CHF 180.00
Manifestations organisées par les sections régionales et les sections spécialisées de la SVS	gratuit
Émolument pour reconnaissance express (accréditation dans un délai de 2 semaines)	CHF 100.00
Médecine des petits animaux	
Traitement, par manifestation d'une journée au maximum	CHF 200.00
Traitement de plusieurs mêmes manifestations dans une même demande: Taxe de base + par manifestation	CHF 150.00 CHF 50.00
Traitement de manifestations de plus d'une journée	CHF 300.00
Accréditations express (en-dehors des quatre dates officielles, en sus)	CHF 300.00
Médecine de la faune et des animaux exotiques	
Séminaire d'une journée	CHF 150.00
Laboratoire de diagnostic, pathologie animale	
(La taxe est facturée de manière forfaitaire (indépendamment de la durée de la manifestation)).	CHF 100.00
Médecine porcine	
L'ASME se réserve le droit d'introduire des émoluments, en particulier lors de recherches laborieuses. Les organisateurs seront informés au préalable.	gratuit